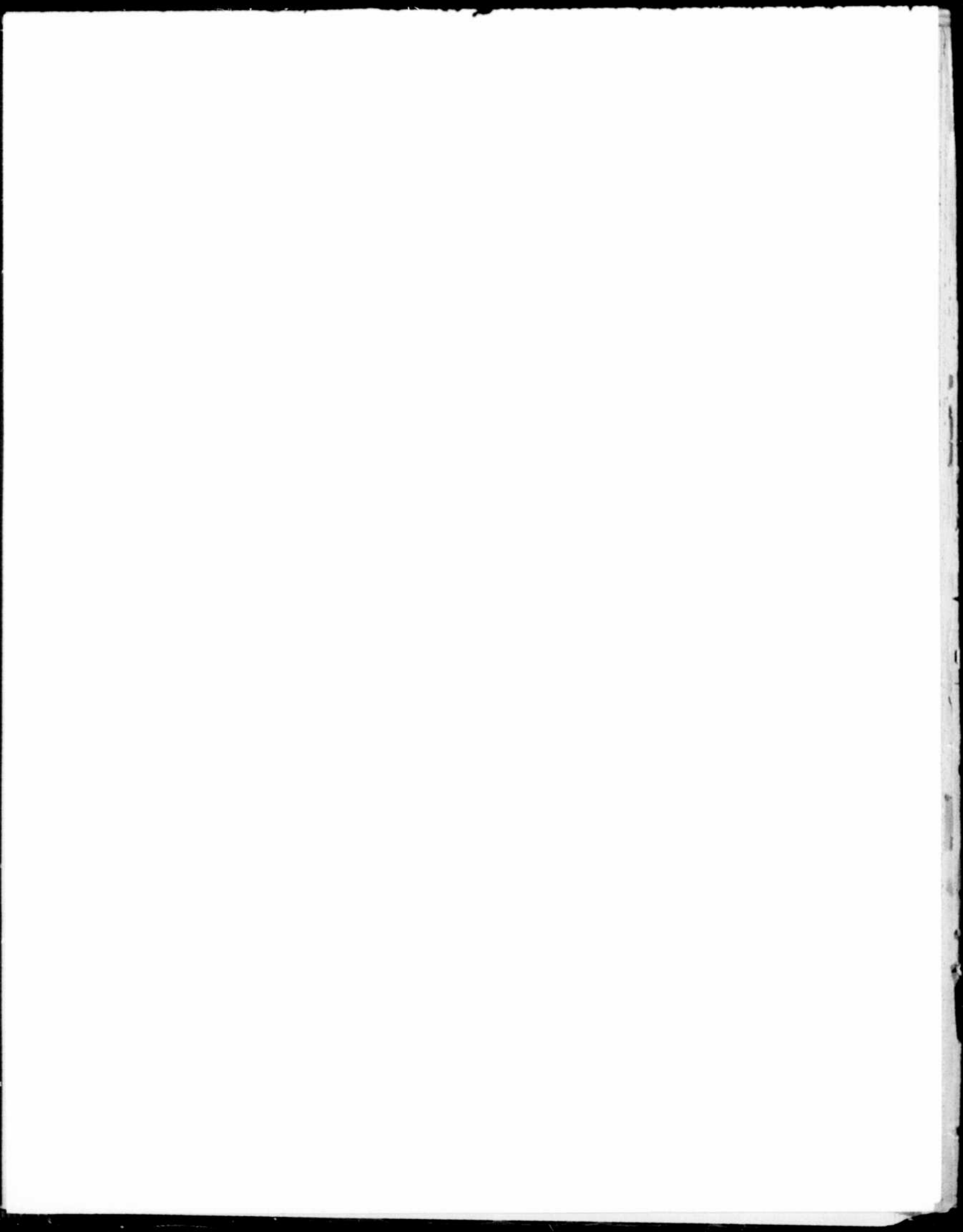

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

QUATRIÈME ANNÉE

VOL. IV.

TARLE DES MATIÈRES

PAGES	PAGES
Le tarif français et le commerce Franco Canadien 69	Procès-verbaux—février..... 3
La propriété foncière à Montréal..... 84	“ “ mars..... 15
Les pertes de la dernière grève..... 87	“ “ avril..... 27
Loi “ Torrens ”.....91, 92, 99	“ “ mai..... 41
Le Nickel au Canada..... 96	“ “ juin..... 63
L'Exposition industrielle et agricole à Montréal.. 97	“ “ septembre 77
L'industrie dans les régions du Nord 98	“ “ octobre..... 89
La fonte au Canada..... 107	“ “ novembre..... 102
La Ch. de Commerce du comté de Drummond.... 115	“ “ décembre..... 114
Liste des membres de la Ch. de Commerce 117, 118, 119	“ “ janvier..... 128
Le rapide “ Empire State ”..... 123	“ “ février..... 137
Ligne courte entre Halifax et Fastnet..... 125	Question des aliénés..... 18
L'industrie sucrière au Canada..... 131, 144	Rapport entre propriétaires et locataires..... 127
Membre d'Honneur—M. S. Beaudin, avocat, C.R. 45	Rapport de la Comm. d'Enquête sur les accidents
Métallurgie..... 52	à la navigation du St-Laurent..... 93
Marques de fabriques—Convention de Madrid.... 93	Rapport du Trésorier 136
Notes recueillies au cours d'un voyage à Sorel.... 13	Secours aux sinistrés de La Martinique43, 44
N'est ce qu'un arrêt temporaire ?..... 65	“ “ Labelle.....,78, 79, 92
Pont projeté Montréal-Longueuil...5, 7, 17, 18, 29, 74	Subsides aux chemins de fer.....126, 130
Propriétaires—Rue Notre Dame Est..... 8	Taxe de l'eau—Mode de répartition..... 44
Pâte de bois—Fabrication de la.....10, 22, 32	Traité Franco-Canadien.....43, 49, 53, 66, 79
Pose de la pierre angulaire du B. of Trade.....26, 42	“ “ “ Lettre de Sir W. Laurier.. 89
Projet de fédération des Ch. de Commerce.....54, 64	“ “ “ Lettre de M. Delcassé.... 94
“ d'affiliation des ass. commerciales 64	Tunnel—Projet du.....27, 28
“ d'agrandissement du Palais de Justice..... 90	Visite des maisons d'habitation..... 16
“ “ “ Marché Bonsecours.. 104	Visite du Gouverneur des Iles St-Pierre et Mi-
Privilèges à accorder aux anciens présidents 129	quelon..... 45
Parc Mont-Royal—Facilités d'accès..... 131	



BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montreal.

MONTRÉAL, 1er AVRIL 1902.

SOMMAIRE

	PAGES
1. L'utilité des Chambres de Commerce	1
2. Rapport du représentant de la Chambre à la Commission du Port jusqu'au 1er août 1901	2
EDITORIAL :	
3. Avis important	3
4. Actes de la Chambre; Résumé des procès-verbaux des mois de février et mars	3
5. Le Pétrole du Texas	8
6. Fabrication de la Pâte de bois (Pulpe)	10
7. Conférence de M. G. Gonthier, comptable-expert, sur la comptabilité	11
8. L'Argus de la Presse	12

L'Utilité des Chambres de Commerce

J'ai lu, avec plaisir, que M. D. Masson, notre nouveau Président, dans son magnifique discours-programme, prononcé le 13 février dernier, a fait une mention toute spéciale, de l'initiative déjà prise par notre Chambre, pour la formation de nouvelles Chambres de Commerce, dans les centres commerciaux et industriels. Cette question est des plus importantes, pour les Canadiens-français, engagés dans l'industrie et le commerce. Si nous voulons avoir une large part du commerce, si nous voulons être bien renseignés, et nous tenir au courant des affaires, il nous faut discuter et connaître à fond, les questions se rattachant aux diverses branches d'industrie.

Pour arriver à cette fin, il n'y a certainement pas de milieu meilleur qu'au sein d'une Chambre de Commerce. Les marchands et les négociants qui font partie de ces corporations, discutent ensemble les affaires du commerce, ils en connaissent les besoins, et ils peuvent, en conséquence, offrir des suggestions avantageuses dans l'intérêt commun.

Dans tous les pays et surtout en France, les Chambres de Commerce, les Chambres Syndicales ou Industrielles, jouissent d'une influence considérable et jouent un rôle des plus enviables auprès des gouvernements. Les législateurs recherchent et apprécient l'opinion de ces corps publics, dans toutes les questions se rapportant aux lois économiques et sociales. Tout dernièrement, en France, M. Leygues, Ministre de l'Instruction Publique, et M. Ribot, Président de la commission de l'enseignement secondaire, n'ont décidé les plans des réformes à cet enseignement,

qu'après avoir fait une enquête où ont été appelés à déposer, les membres des Chambres de Commerce et Industrielles.

Ici, en Canada, les Chambres de Commerce des principales villes jouissent assurément d'une grande influence, et notre Parlement s'inspire de l'opinion de ces Corps importants, dans les questions de tarif, revenus, etc.

Lorsque les Ministres actuels siégeant à Ottawa, arrivèrent au pouvoir, ils désiraient faire des changements aux tarifs douaniers, mais avant d'arriver à aucune décision, l'Honorable M. Laurier, accompagné des Ministres des principaux départements, se rendit à Montréal et ailleurs, pour y tenir des conférences avec les représentants des Chambres de Commerce, afin de connaître l'opinion de ces hommes pratiques, sur les changements à apporter aux droits de douane.

Eh bien ! si les quelques Chambres de Commerce existantes aujourd'hui jouissent d'une influence aussi grande, quelle force et quelle puissance n'exerceraient pas des centaines de ces corporations s'unissant ensemble pour faire valoir leurs justes demandes auprès des gouvernants.

De graves questions d'économie politique agitent actuellement les esprits ; l'avenir de notre pays et de notre race surtout dépend beaucoup de la solution que l'on donnera à ces questions. Il faut, de toute nécessité, que les têtes dirigeantes dans le monde des affaires se mettent à l'œuvre et travaillent fortement afin de nous conserver les privilèges dont nous avons joui jusqu'ici ; et pour atteindre ce but, il nous faut l'unité d'action.

C'est pourquoi je dirai, avec notre Président, que plus que jamais, c'est le moment pour nous d'orienter nos forces de ce côté. Que les hommes d'affaires des centres principaux se réunissent et s'organisent en Chambre de Commerce ; qu'ils discutent les intérêts économiques et commerciaux de notre pays, et tout le monde en retirera des bénéfices appréciables.

Je puis certainement, promettre, au nom de notre Chambre que les marchands qui voudront se mettre à la tête du mouvement, trouveront, dans notre Conseil, tout l'aide et l'appui moral qui sera nécessaire pour mener leur entreprise à bonne fin.

JOS. CONTANT.

Moncton, ville du Nouveau Brunswick située sur la rivière Péticodiac, a pris son nom du lieutenant colonel Robert Monckton qui prit les forts de Gasparaux et de Beauséjour en 1755. Monckton fut nommé, l'année suivante, lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Il assista au siège de Louisbourg en 1758 et fut blessé sous les murs de Québec.

— *Bulletin des recherches historiques, Lévis.*

Rapport de M. Jos. Contant

Représentant de la Chambre de Commerce auprès de la
Commission du Port jusqu'au 1er août 1901.

Dès le début de l'année 1901, les Commissaires décidèrent de faire préparer par l'ingénieur un rapport et des plans indiquant les travaux qui devaient être exécutés pendant la saison d'été.

Ce rapport fut présenté quelques semaines plus tard et adopté, après quelques légères modifications. Quoique la somme des travaux énoncés fut considérable, je dois dire, de suite, à l'honneur des ingénieurs, qu'il a été exécuté en entier, et l'année 1901 n'est pas resté en arrière des deux autres, 1900 et 1899, dans le progrès fait aux améliorations du Port. Je n'ai, d'ailleurs, qu'à faire un court résumé du travail accompli, pour prouver le fondé de mon assertion.

Quoique ceci ne faisait pas partie du programme, il a fallu, au printemps, débarrasser les principaux quais, d'une énorme quantité de glace, qui s'y était déposée, pendant la débacle. Ce travail a nécessité l'emploi d'un nombre considérable d'ouvriers, et malgré qu'à un certain moment 1,000 hommes étaient à l'ouvrage, on a dû y travailler pendant 20 jours, du 17 avril au 6 mai. La quantité de glace ainsi enlevée, représente 787,829 verges. En outre de ce surcroît de dépenses et de travail, la débacle a causé beaucoup de dommages aux quais, et les réparations ont été longues et dispendieuses à faire. Un bon nombre d'ouvriers ont été employés à ce travail une bonne partie de la saison.

Passons maintenant aux travaux d'améliorations selon le plan 12 a 2 :

LE MUR DE REVÊTEMENT OU DE PROTECTION

En 1900, le mur avait été construit depuis le pied de la rue McGill jusqu'à la rue du Port, et du côté de l'est, depuis la rampe du Pacifique jusqu'à la rue Bonsecours; il restait donc à faire l'autre partie, qui mesurait 2,480 pieds linéaires.

Le travail fut commencé le 22 avril et complètement terminé le 23 novembre.

Le *terre-plein*, aux sections 18 et 19, en face du marché Bonsecours, commencé en 1900, a été complété et livré à la circulation dans le courant de juillet.

LE QUAI NO 2

La construction du quai No 2, situé au pied de la rue St-Sulpice, fut commencée dès l'ouverture de la navigation et à la fin de juillet, au-delà de 2,000 pieds en superficie étaient terminés. La plus grande partie des caissons requis dans la construction de ce quai avait été mise en place et comblée jusqu'à peu près

six pieds de la hauteur voulue. Les dimensions de ce quai sont les suivantes : 1,010 pieds de long par 300 pieds de large, trente deux pieds de profondeur en dessous de l'eau et vingt-cinq pieds de hauteur, au-dessus du niveau du fleuve.

Le quai No 3 a aussi été complètement achevé et livré au commerce dans les derniers jours de mai.

Le mur de protection, s'étendant depuis le pied du canal jusqu'à la rue St-Pierre, soit sur une longueur totale de 1,000 pieds, a été fait de ciment et présente une apparence des plus attrayantes, et est un crédit pour les Commissaires du Port et le public de Montréal.

En dehors de ces travaux importants, les dragueurs ont travaillé jour et nuit, au creusement et à l'élargissement du chenal. Les déblais tirés du lit du fleuve (roc et terre) étaient employés dans la construction des quais et du terre-plein.

La quantité de matériel enlevée par les cure-môles, se montait au 31 juillet au chiffre respectable de 750,000 verges cubes.

Je ne puis terminer ce court rapport sans dire un mot des élévateurs à grains, et ce qui a été fait jusqu'à la fin de mon terme, comme commissaire, au 31 juillet dernier.

Le 23 mai, le parlement du Canada fit adopter un acte, par lequel on permettait aux Commissaires d'emprunter un million de dollars, pour la construction d'élévateurs et autres *facilités*. Le 7 juin, une délégation partit de Montréal, afin de visiter les principaux ports de l'ouest et obtenir tous les renseignements possibles, sur la construction des élévateurs et sur la manutention rapide du fret. Le 4 juillet, il fut décidé de demander des soumissions pour la construction d'un élévateur d'une capacité d'un million de minots, et le 15 juillet, des annonces à cet effet, furent publiées dans les journaux, la date pour la réception des soumissions étant fixée au 20 août. Plus tard, cependant, le délai fut étendu jusqu'au 3 septembre. Il est facile de constater, en lisant ce qui précède, que jusque là, les Commissaires n'ont pas perdu de temps, et on ne peut jeter aucun blâme sur leur conduite. S'il m'était permis d'empiéter sur le rapport que vous présentera votre représentant actuel, j'ajouterais que le 4 septembre, le plan Jamieson fut accepté par les Commissaires et envoyé à l'Hon. Ministre des Travaux Publics pour son approbation. On connaît le reste... ; mais je m'arrête, car je ne me crois pas autorisé à faire l'historique des faits passés depuis que j'ai cessé d'avoir l'honneur de représenter la Chambre de Commerce auprès de la Commission du Port.

JOS. CONTANT.

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montréal.

PUBLICATION MENSUELLE.

COMITE DE REDACTION.

MM. D. MASSON,	PRESIDENT
H. A. A. BRAULT,	
C. H. CATELLI,	VICE-PRESIDENTS.
M. J. A. PRENDERGAST,	JOS. CONTANT, PRÉS. DU COMITÉ
J. X. PERRAULT,	A. V. ROY.
HON. A. DESJARDINS,	
JOS. HAYNES,	SECRETARE.

Publié par les soins et sous le contrôle du "Comité de Rédaction."

La Chambre de Commerce du District de Montréal, ni son Comité de Rédaction ne sont responsables des opinions exprimées par les auteurs des articles publiés dans le "Bulletin."

Pour les articles non signés : — Jos. Haynes.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce du District de Montréal.

N. B.—Les "cotisations" courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est, pour les présentations faites dans le dernier semestre de l'année, auquel cas, la somme à verser sera proportionnelle au temps à courir. Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre "Chambre" tant qu'on ne donne pas sa démission par écrit et à la condition qu'on ait soldé les arrérages.

LE SECRÉTAIRE.

Éditorial

Avis important

MM. les Membres du Conseil, ainsi que MM. les Membres de la Commission d'Arbitrages de la Chambre de Commerce du District de Montréal, seront admis, à l'avenir, à faire valoir leurs droits à l'exemption du service obligatoire de "petit juré." A cet effet une liste de MM. les Sociétaires, jouissant de cette exemption, a été remise par M. le Secrétaire, au bureau de M. le Shérif du District de Montréal.

Actes de la Chambre

Résumé des procès-verbaux des séances de la Chambre et du Conseil.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER

Rapport du Président sur la conférence, donnée au Monument National, par M. G. Gonthier, le 14 février 1902.

Messieurs,

J'ai eu, vendredi, le 14 courant (février) à 8 heures p. m., l'avantage d'assister au cours de Commerce donné au Monument National. Comme président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, j'ai été prié de prendre place sur l'estrade, afin d'encourager la jeunesse canadienne-française qui suit ces cours et qui, j'ajouterai, fait preuve d'une haute intelligence, en venant ainsi profiter du travail, des études et des connaissances des conférenciers remarquables appelés à les instruire.

A cause de l'intérêt que notre Chambre porte si justement aux différents cours, gratuitement offerts par notre belle et grande Société St-Jean-Baptiste, j'ai cru devoir pour vous, Messieurs, accepter cette marque de considération.

C'était sur l'invitation du conférencier lui-même, M. George Gonthier, membre de notre Conseil et dont l'éloge n'est plus à faire, que je m'y étais rendu. Je dois vous avouer aussi, que je suis loin de vouloir ici regretter le devoir accompli.

D'abord l'histoire de la comptabilité nous a été présentée de main de maître et j'aurais été heureux de vous voir partager l'avantage que j'ai eu d'assister à cette conférence. Comme moi, sans doute, vous auriez été saisis de l'importance de cette science et de la nécessité de la rendre obligatoire dans le possible pour les commerçants et les industriels, car elle est même nécessaire aux hommes publics.

Ensuite, pour nous convaincre de l'antiquité même de la comptabilité, le conférencier nous en ait bien conduits jusqu'aux temps préhistoriques, mais il s'est contenté de nous démontrer l'existence, près de 2500 ans avant Jésus-Christ. Sans doute parce que les documents lui firent défaut. C'est vous dire que tout ce qu'il a avancé était appuyé sur des preuves authentiques ou sur des rapports d'auteurs bien connus.

La comptabilité, a-t-il ajouté, ne peut plus être considérée seulement comme un art, car c'est vraiment une science. Il ne s'agit pas en effet, seulement de la gymnastique des chiffres, suivant certaines règles régies par l'arithmétique, mais bien de savoir, par une application scientifique, tout autant coordonner les diverses opérations, que de condenser par une classification qui simplifie considérablement le travail. Ce qui peut permettre, même jour par jour, si on le désire, de constater le résultat de ses opérations, soit par la comparaison des prix de revient ou d'achats avec les prix de ventes, soit dans les transactions de toute autre nature. Enfin, c'est le raisonnement des affaires, qui oblige d'y mettre de l'ordre et force pour ainsi dire l'homme prévoyant à régler ses dépenses, ce qui, le plus souvent, est un gage de succès.

Je suis heureux d'ajouter que la salle offrait un bien joli spectacle, tant par le nombre que par la qualité des auditeurs, parmi lesquels on remarquait de nos premiers marchands et des représentants de nos industriels. Bien plus, j'ai constaté avec plaisir que, de temps à autre, ces Messieurs, par leurs applaudissements, non seulement manifestaient leur approbation, bien plus indiquaient clairement l'attention suivie qu'ils donnaient au travail aride, que le conférencier savait rendre si attrayant. Vous l'avouerez-je, Messieurs, j'ai éprouvé un regret. C'était de voir une salle si petite affectée à un cours aussi important, quand je sais que la grande salle pourrait à peine suffire pour contenir ceux de nos compatriotes du commerce de gros et de détail, qui s'abstiennent de ces conférences, malgré tout le bien et l'avantage qu'ils pourraient et sauraient en retirer.

Je termine, Messieurs, en priant notre 2^e vice-président, M. C. H. Catelli, qui, par sa présence, rehaussait l'importance de cette soirée, de bien vouloir prier le comité du Bulletin de reproduire cette première conférence, qui, paraît-il, doit être suivie d'une autre, promise par le même conférencier, M. George Gonthier.

SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI, 26 FÉVRIER 1902.

Sous la présidence de M. Damase Masson, président.

MM. H. A. A. Brault, 1er V.-P., C. H. Catelli, 2e V.-P.

Boivin G.,	Chagnon C. P.,
Couture J. D.,	Gonthier Geo.,
Gratton J. Bte.,	Lauctôt J. B. A.,
Mullarkey J. P.,	Préfontaine Isaie,
Prud'homme Alex.,	Roy A. V.,
	Tourville Rod.

ANCIENS PRÉSIDENTS :

MM. Contant Jos., Desjardins Hon Alph.,
Parizeau D., Morin L. E., père.

MEMBRE D'HONNEUR :

M. Perrault J. X. et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance du 19 février qui est adopté après corrections, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte :

Une lettre de M. F. A. Labelle, notaire de Hull qui demande à la Chambre de vouloir bien se faire représenter par une délégation à une réunion des promoteurs d'une Chambre de Commerce que l'on désire établir à Hull.

Le Conseil désigne, pour faire partie de cette délégation, MM. Jos. Contant, ancien président, M. C. H. Catelli, 2ème Vice-Président et le Secrétaire, qui est invité à en prévenir qui de droit.

La Chambre de Commerce d'Orilia, Ont., nous fait tenir le texte de deux résolutions adoptées par ce corps délibérant et qui ont pour titres : " imperial preferential trade & Newspaper postage between Canada and Great Britain."

L'hon. Ministre de la colonisation accuse réception de la résolution qui a trait à la modification à apporter à la composition de la commission scolaire catholique de Montréal.

L'hon. Premier Ministre de Québec accuse réception de la résolution qui a trait au remaniement de la commission scolaire catholique.

L'hon. Premier Ministre du Canada accuse réception d'une copie de la résolution qui a trait au tarif préférentiel.

La Canadian Fire Underwriter's Association invite la Chambre à se faire représenter à une conférence qui sera donnée le lundi 24, sur l'installation des canalisations électriques dans les bâtiments, etc.

Le Président, du fauteuil, rapporte qu'il a assisté, en compagnie de M. C. H. Catelli, à cette conférence où on s'est contenté d'arrêter les grandes lignes d'un travail qui sera présenté ultérieurement.

L'hon. Premier Ministre du Canada accuse réception d'une copie du Bulletin, qui contient le double rapport (provisoire et définitif) sur " les agences de commerce du Canada à l'étranger."

L'hon. Ministre des Travaux Publics accuse réception de la résolution ayant trait à la désignation d'un canadien français au siège laissé vacant à la Commission du Port, par le décès de M. Farrell.

Le président, M. D. Masson, est invité, par la Undergraduates Literary Society de McGill à vouloir bien assister à une conférence qui sera donnée à la " Windsor Hall " jeudi soir, le 27 courant —Sujet de la conférence : " Imperial Federation."

Cette invitation est déposée sur le bureau de la Chambre.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article " Rapports de Comités."

Le Président donne, du fauteuil, un compte-rendu verbal de ce qui s'est passé à Ottawa lors de l'entrevue que le Cabinet a accordée à la délégation conjointe de la Chambre de Commerce, du Board of Trade et du Corn Exchange au sujet du choix du lieu de réunion du futur Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire.

L'hon. Premier Ministre, sans toutefois rien préciser comme chiffre, s'est montré très favorable à cette démarche des corps délibérants.

Le comité des finances présente son rapport qui est lu par le Secrétaire.

Ce rapport, qui est adopté dans son ensemble, est cependant, déposé sur le bureau de la Chambre jusqu'à ce que la question du banquet offert à l'honorable Ministre des Travaux Publics soit réglée définitivement.

Le comité du Bulletin présente le rapport de sa première réunion. M. Jos. Contant est réélu à la présidence; en outre, le comité suggère, pour l'avenir, la suppression des cartes de convocation pour les assemblées mensuelles, suggestion qui est adoptée.

A l'article " Matières nouvelles " M. J. P. Mullarkey demande la parole. Il prend le texte du rapport verbal donné par le Président pour rappeler à la Chambre que le Conseil Municipal a adopté un règlement qui dispose de l'installation, de l'inspection, etc. des canalisations électriques dans les limites de la ville et suggère à la Chambre de se procurer les règlements ainsi que les statistiques municipales se rapportant à cette question.

M. D. Parizeau demande que les comités soient convoqués pour procéder à la nomination de leurs présidents.

M. C. H. Catelli demande si la Chambre a reçu les deux derniers rapports de la Commission du Port pour les années 1900 et 1901. Sur la réponse négative du Secrétaire, M. Jos. Contant déclare pour l'édification de la Chambre, qu'on lui a communiqué, à titre gracieux, les épreuves de la version anglaise du rapport pour l'année 1900.

M. Geo. Gonthier attire l'attention du Conseil sur une résolution adoptée en octobre 1901, par la Société des Marchands-Détailliers de Nouveautés, au sujet de la comptabilité obligatoire, etc. Il suggère qu'un comité conjoint composé des comités de Législation et de Comptabilité soit invité à faire une étude de cette question.

Le Secrétaire est prié de convoquer ce comité conjoint pour vendredi prochain.

Le Président attire l'attention du Conseil sur un acte d'indiscipline qui s'est produit à l'issue de la dernière séance du Conseil, et qui a trait à la publication dans les quotidiens de jeudi matin, le lendemain de la séance, d'un document qui, du consentement des membres présents, ne devait, pas plus que le débat qui lui a fait suite, figurer ni au procès verbal de la séance ni dans le compte-rendu des quotidiens.

Cet acte a eu pour conséquence d'engager le Président à rédiger une " rectification " qui a été insérée

dans les quotidiens de vendredi, et dont voici le texte :

RECTIFICATION.

La Chambre de Commerce et les Contingents.

Monsieur le Directeur,

Dans le compte-rendu que vous donnez, dans votre numéro de jeudi, des délibérations de la Chambre de Commerce du District de Montréal, vous citez le texte d'une soi-disant résolution lue par M. J. X. Perrault sur la question du paiement, par le gouvernement canadien, des frais de guerre des contingents, et, votre rapport laisse le lecteur sous l'impression que les vues qui y sont consignées, ont obtenu en quelque sorte, l'approbation du Conseil.

Comme question de fait, il n'y a eu, ni résolution, ni même avis de résolution, mais une simple lecture du document que vous avez publié. L'auteur de l'écrit, sur les représentations qui lui furent faites, ayant reconnu que cette pièce, ainsi que le débat ne devaient pas même figurer au procès-verbal de la séance et que ce document ne devait pas être communiqué aux journaux.

L'affaire en serait certainement restée là, si le Conseil, par pure courtoisie, n'avait invité, à titre officieux, un groupe de ses membres, au nombre desquels je me trouvais, à faire l'examen des vues exposées par M. Perrault.

Voilà à quoi se réduit l'incident dont les journaux ont exagéré l'importance.

Maintenant, comme ce document a été confié à l'un des officiers du Conseil qui ne l'a communiqué à personne, je me demande qui en a livré des copies aux quotidiens, étant donné l'impossibilité où étaient les reporters qui ne l'avaient entendu lire qu'une fois, de le transcrire de mémoire ?

(Signé) D. MASSON,

Président de la Chambre de Commerce.

A l'issue de la lecture, par le Secrétaire, de ce document, M. H. A. A. Brault propose, appuyé par M. Isaïe Préfontaine, que la "Rectification" préparée par le Président, et qui est une narration fidèle de ce qui s'est passé à la séance du 19, soit adoptée. Ce qui est agréé unanimement.

Avant de lever la séance, on procède à la proposition des nouveaux membres. M. L. H. Hébert, marchand-quincaillier de la rue St Paul, proposé par M. Jos. Contant, est admis d'emblée membre de cette Chambre, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE, SÉANCE DU
MERCREDI 5 MARS 1902.

Présidence de M. Damase Masson, président.

Etaient présents :

MM. H. A. A. Brault, 1er V.-P.	L. J. A. Surveyer, Trés.
G. Boivin,	L. J. O. Beauchemin,
C. P. Chagnon,	Jos. Contant,
Jos. Courtois,	Jos. Fortier,
Geo. Gonthier,	J. O. Gareau,
L. E. Geoffrion,	Jos. Hoofstetter,
S. Lachance,	J. B. A. Lanctôt,

J. B. Gratton,
L. E. Morin, père,
Alex. Millette,
J. X. Perrault,
Isaïe Préfontaine,
Rod. Tourville,

Oct. Laurence,
L. E. Morin, fils,
Arthur Décary,
D. Parizeau,
S. Robitaille,
et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance de l'assemblée générale annuelle du 13 février dernier qui est adopté sans corrections, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte :

Une lettre accompagnant une supplique ou requête au conseil de ville de Montréal, émanant du secrétaire de la "Montreal Bridge Co." et ayant trait au pont projeté entre Montréal et Longueuil.

A la demande de M. L. E. Morin, père, lecture est donnée de cette requête, à l'issue de laquelle M. Geoffrion propose, appuyé par M. Morin, qu'un comité spécial composé du comité permanent des "Transports, Télégraphes et Téléphones," avec, comme membres adjoints : l'Hon. Alph. Desjardins, M. L. E. Morin, père, L. J. O. Beauchemin, W. E. Dorau, D. Parizeau, J. B. A. Lanctôt et Isaïe Préfontaine, soit constitué pour faire une étude sérieuse de cette question et préparer un rapport motivé qui sera présenté à une assemblée générale convoquée spécialement pour cette fin.

Une lettre de la "Canadian Fire Underwriter's Association" ainsi qu'un projet de requête au Conseil de Ville et ayant trait à la réglementation, etc., des installations électriques. Ces documents sont référés pour étude et rapport au comité spécial déjà nommé pour cette fin.

M. J. Stanley Cook, Secrétaire honoraire de l'association des "Wholesale Dry Goods" invite M. le Président à vouloir bien être présent à un lunch, etc., offert à M. James Slessor, marchand, à l'occasion de sa retraite des affaires.

Le Président se rendra à cette invitation et le Secrétaire est invité à vouloir bien en prévenir qui de droit.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article "Désignation des titulaires à la présidence des comités permanents.

Le scrutin à ces différentes présidences donne le résultat suivant :

Tribunal d'Arbitrage—Président, M. D. Masson.
Législation et affaires municipales—Président, M. H. A. A. Brault.
Agriculture, Colonisation, Mines et Forêts—Président, M. D. Parizeau.
Bulletin—Président, M. Jos. Contant.
Comptabilité—Président, M. Geo. Gonthier.
Finances et Administration—Président, M. C. P. Chagnon.
Fers, Métaux et Quincailleries—Président, M. Alex. Prud'homme.
Expositions et Musées—Président, M. J. X. Perrault.
Industries manufacturières—Président, M. L. J. O. Beauchemin.
Nouveautés—Président, M. Alph. Racine.
Cuir et Peaux—Président, M. G. Boivin.
Produits chimiques—Président, M. S. Lachance.

Transports, Télégraphes et Téléphones—Président, M. C. H. Catelli.

Le quorum des comités "Epicerie" et des "Produits alimentaires" n'étant pas atteint, la désignation des titulaires à ces présidences est différée et, pour cette raison, remise à la prochaine séance du Conseil. Le Secrétaire reçoit instructions d'inviter les membres de ces comités à vouloir bien être présents.

A l'article "Matières nouvelles," l'Hon. Alph. Desjardins demande que, vu l'absence de notre représentant à la Commission du Port, le Secrétaire soit prié de vouloir bien se renseigner sur ce qui se passe à cette commission en vue de l'ouverture prochaine de la navigation.

Avant de lever la séance, on procède à l'admission des candidats qui ont subi l'affichage réglementaire. Les messieurs dont les noms suivent: L. A. Amiot, Andrew A. A. Brown, John M. H. Robertson, Denis Guilbault, C. Lemay et Théophile Trudeau sont admis membres de cette Chambre.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI, 12 MARS 1902.

Sous la présidence de M. Damase Masson, président.

Etaient présents:

MM. H. A. A. Brault, 1er V.-P.	C. H. Catelli, 2e V.-P.
G. Boivin,	L. J. O. Beauchemin,
Geo. Gonthier,	J. Bte. Gratton,
S. Lachance,	J. B. A. Lanctôt.
J. P. Mullarkey,	Isaie Préfontaine,
Rod. Tourville,	L. J. A. Surveyer.

ANCIENS PRÉSIDENTS

MM. L. E. Geoffrion,	Hon. Alph. Desjardins,
Jos. Contant,	L. E. Morin, père,
	D. Parizeau.

MEMBRE D'HONNEUR

M. J. Perrault et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès verbal de la séance du 26 février qui est adopté sans corrections, le Secrétaire procède au dépouillement du courrier qui comporte:

Une lettre de l'hon. J. D. Rolland, C. L., qui attire l'attention de la Chambre sur le fait que le gouvernement du Canada entre en franchise douanière la matière première et ouvrée destinée à l'exécution de ces contrats, et cela, au préjudice des maisons qui font l'importation sujette aux droits de douane, de ces matériaux ou matières premières. La lettre de l'hon. J. D. Rolland est accompagnée d'un mémoire émanant de la "Montreal Rolling Mills Co." et dans lequel les griefs que nous venons de signaler, sont énumérés. Cette communication est référée au comité conjoint de "Législation" et "Fers, Métaux et Quincailleries."

Lecture est ensuite donnée d'une lettre émanant du bureau ou de la raison légale Madore et Guérin, procureur de la Compagnie du Pont "Montréal et St-Laurent" et qui a trait au pont projeté entre Montréal et Longueuil.

Le Secrétaire de la ville de Longueuil fait tenir à la Chambre une copie d'une résolution adoptée par le

Conseil de cette municipalité et qui a trait également au pont projeté entre Montréal et Longueuil.

La lecture de la correspondance est ici interrompue par l'entrée d'une délégation de MM. Gear, White et Oliver de la "Montreal Corn Exchange Association." Ces messieurs sont venus pour engager la Chambre de Commerce à vouloir bien, le moment venu, inviter son représentant à la Commission du Port à appuyer la demande du "Corn Exchange" qui désire que la Commission du Port installe des élévateurs à "silos" ou "bin" elevators, comme on les appelle aux Etats-Unis, de préférence au modèle dit "tank elevators," que certains commissaires semblent vouloir préconiser.

Les raisons données pour cette préférence sont les suivantes: D'abord, le système à réservoir qui peut être excellent en soi, convient surtout pour l'emmagasinage pur et simple de grandes quantités de grains de qualité à peu près uniforme, tandis que le système à "silos" convient surtout aux élévateurs de tête de ligne, et, c'est le cas du port de Montréal, où on a à classer et emmagasiner provisoirement, une grande variété de grains qui arrive par "car loads" par exemple, c'est-à-dire, par quantité relativement faible. Il s'en suit que le "tank system" qui conviendrait à certain centre intérieur où on fait l'emmagasinage surtout, ne convient pas à un "terminal elevator" c'est-à-dire un magasin, où le grain ne fait pour ainsi dire que passer.

A l'issue de cet exposé, le président, du fauteuil, prie notre représentant à la Commission du Port, de vouloir bien nous dire si la Commission a été saisie de cette question et si ses membres préconisent quelque système en particulier.

Sur la déclaration négative de M. L. E. Geoffrion, un débat s'engage entre l'hon. Alph. Desjardins, MM. Mullarkey et Contant qui présentent leur manière de voir sur cette question.

A l'issue de ce débat, le président déclare à la délégation que l'importante question qui a motivé leur démarche recevra la bienveillante attention de la Chambre. Et l'entrevue prit fin.

On reprend le dépouillement du courrier, interrompu par l'entrée de la délégation du "Corn Exchange."

Une lettre du Greffier de la Cité dans laquelle il déclare qu'il n'y a pas de règlement municipal sur les canalisations électriques.

Une lettre du Greffier de la Cité dans laquelle il déclare que la seule copie que la ville possède du plan original du pont projeté entre Montréal et Longueuil, est attachée au rapport de la Commission de la Voirie. Il invite la Chambre à venir consulter ce plan à l'hôtel de ville.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article "Rapports de comités."

Le comité spécial désigné pour faire l'étude du projet de règlement préparé par la "Canadian Fire Underwriters' Association" sur l'installation, la surveillance, etc., de la distribution de l'électricité, présente son rapport qui est adopté et dont le texte sera publié au Bulletin.

Le comité conjoint de "Législation et de Comptabilité" rapporte progrès.

A la suggestion de M. Geo. Gonthier, président de ce comité, le Secrétaire est invité par le Conseil à vouloir bien écrire aux différents corps, associations, etc., de commerce, pour en obtenir une expression d'opinions sur l'importante question de la comptabilité obligatoire.

A l'article "Matières nouvelles," M. D. Parizeau demande la parole. Il en profite pour faire ressortir les inconvénients et surtout la dépense, occasionnée par les expropriations ou rectifications d'alignement de rues, comme elles se pratiquaient dans le passé. Il rappelle à la Chambre qu'elle s'est occupée, en 1893 et 1895, d'un projet de cadastrage de l'île de Montréal qui mettrait fin à ces inconvénients, abus, etc.....

Il demande que l'ancien comité dit du cadastrage de l'île de Montréal soit invité à reprendre incessamment l'étude de cette question. Le Secrétaire reçoit instruction d'inviter ce comité à se réunir aussitôt que possible.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article " Désignation des présidents des comités permanents pour l'année 1902."

Les deux seuls comités appelés à faire ce choix, sont ceux de " L'Épicerie " et des " Produits alimentaires."

Le *quorum* n'étant pas atteint pour le premier, le Conseil se borne à désigner le président du second, celui des produits alimentaires. Le scrutin appelle à cette charge, M. L. E. Morin, fils, choix qui est immédiatement ratifié par le Conseil.

Avant de lever la séance, le Conseil appelle les propositions de nouveaux membres qui sont MM. B. Charbonneau, marchand; Geo. Tétreau, agent de publicité; L. S. Parizeau, ingénieur civil; J. H. Constant, marchand et J. B. de Lorimier, entrepreneur, qui tous devront subir l'affichage réglementaire.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE CONVOQUÉE LE
VENDREDI, 14 MARS 1902

pour recevoir le rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir des circonstances de compétence de la compagnie du pont " Montréal et Longueuil," ainsi que pour décider sur l'opportunité qu'il y a pour la Chambre d'appuyer ce projet.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Damase Masson, président.

Etaient présents :

MM. H. A. A. Brault, 1er V.-P.,	C. H. Catelli, 2e V.-P.,
Jos. Contant,	J. X. Perrault,
L. E. Morin, père,	D. Parizeau,
Hon. Alph. Desjardins,	J. B. A. Lanctôt,
S. Lachance,	J. P. Mullarkey,
L. J. A. Surveyer,	I. Préfontaine,
T. Charpentier,	et le Secrétaire.

Le comité, par M. H. A. A. Brault, son rapporteur, présente son rapport dont voici le texte :

" Attendu que cette Chambre est informée que le parlement entretiendra à cette Session la demande d'octrois de chartes ou de chartes supplémentaires pour la construction de ponts reliant Montréal à la Rive sud.

" Attendu que cette Chambre s'est à plusieurs reprises prononcée sur le sujet, et a cru devoir indiquer que la meilleure localisation pour tel pont était celle partant de Montréal-Sud, et traversant le fleuve St-Laurent et l'île Ronde à peu près en ligne droite, du sud ouest au nord-ouest, et ayant son terminus à l'est de l'avenue du chemin Papineau.

" Cette Chambre, après un nouvel examen de la question, réaffirme son opinion, s'en rapportant au gouvernement sur les détails et les choses que comporte l'entreprise et sur les garanties qu'il devra exiger de la compagnie qui construira le pont à cet endroit.

" Toutefois, vu que le parcours ou tracé ci-dessus est celui qu'a adopté " La Compagnie du pont de Montréal," tel que démontré sur ses plans primitifs, et que cette Compagnie se déclare prête à commencer les travaux immédiatement; que le comité a recueilli toutes les informations nécessaires sur la compétence de la Compagnie à mener le projet à bonne fin, le gouvernement est respectueusement prié d'octroyer sa requête, et comme suite, lui accorder les subsides qu'est en droit d'attendre toute entreprise qui revêt un caractère national, dans le cas, bien entendu, où les garanties que cette Compagnie offrira lui paraîtront suffisantes."

A la suggestion de M. Jos. Contant, une légère modification est apportée à la rédaction du rapport qui, sur proposition de M. H. A. A. Brault, appuyé par M. D. Parizeau, est adopté à l'unanimité.

M. le Secrétaire est invité à transmettre des copies de cette résolution à qui de droit.

Et la séance est levée.

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, LE LUNDI, 17 MARS.

Sous la présidence de M. Damase Masson, président.

Etaient présent :

MM. H. A. A. Brault, 1er V.-P.	C. H. Catelli, 2e V.-P.
L. J. A. Surveyer,	C. P. Chagron,
J. D. Couture,	Jos. Fortier,
S. Lachance,	J. P. Mullarkey.

Isaie Préfontaine.

ANCIENS PRÉSIDENTS

MM. Jos. Contant, H. Laporte,
et le Secrétaire.

M. le Président explique, du fauteuil, le but de la réunion, et il donne les raisons qui l'ont décidé à ne pas se joindre au Board of Trade pour la rédaction d'une résolution conjointe au sujet du Bill de la rue Notre-Dame ainsi qu'au sujet de la législation provinciale affectant l'autonomie de Montréal en fait d'administration civique.

A l'issue de ces observations, le Secrétaire est invité à donner lecture de la correspondance échangée entre le Board of Trade et la Chambre de Commerce au sujet de la participation de la Chambre à une réunion conjointe.

M. H. A. A. Brault demande la parole. Il en profite pour faire une revue de la situation des propriétaires de la rue Notre-Dame-Est, pendant et après l'expropriation.

A l'issue de ces remarques, M. C. H. Catelli de-

mande également la parole. Il expose succinctement les différentes phases par lesquelles les propriétaires ont dû passer. Il fait un exposé complet de la situation qui est faite aux propriétaires des deux côtés de la rue.

A l'issue de ces explications, M. Brault présente comme solution à ce problème, une résolution qu'il a préparée et dont voici le texte :

" Attendu qu'il est opportun que certaines suggestions respectueuses soient faites à la législature,

" Cette Chambre considère que le projet de loi porté devant la législature par les propriétaires de la rue Notre-Dame-Est ne doit pas être entretenu dans sa forme, ni qu'aucun arrangement ne doit intervenir sur la base même du bill ; d'autant que la législation proposée porte atteinte à la loi d'expropriation qui régit notre ville et crée des précédents dangereux qui pourront être invoqués à l'avenir et qui seront des plus dommageables aux citoyens de Montréal. Dans l'espèce, la loi des expropriations devrait simplement suivre son cours, sauf pour la ville à indemniser les propriétaires qui ont subi des dommages. Un projet de loi conçu dans cet esprit respecterait la loi fondamentale qui régit les expropriations, tout en rendant justice aux parties lésées.

" Cette Chambre soumet aussi que, pendant que certains pouvoirs que la législature accorde à des particuliers ou à des compagnies ne comporteraient aucun empêchement si ces pouvoirs s'exerçaient en dehors de Montréal, leur fonctionnement dans la ville, sans sanction de l'autorité municipale, a été et sera très nuisible à cette dernière, à cause des conflits qu'il fait naître, de la dualité de pouvoirs qu'il engendre et de l'atteinte qu'il porte à la charte de la ville. Aussi, serait-il absolument désirable que toute nouvelle législation privée ne soit pas sanctionnée si elle a pour effet de compromettre l'autonomie de la ville.

" Enfin, cette Chambre, comprenant que la charte de Montréal a besoin d'amendements nombreux, croit qu'il est de l'intérêt public que tels amendements, à moins d'urgence absolue, ne soient pas considérés séparément par la législature, mais qu'ils soient consignés dans une refonte de la charte de Montréal que les citoyens pourront étudier, et au besoin, discuter devant la législature."

A l'issue de cette lecture, M. Contant fait observer que la résolution pourrait peut-être entrer dans plus de détails ; faire une énumération, par exemple, des griefs des propriétaires, etc..... Mais M. J. Contant ne tarde pas à se rendre aux explications qui lui sont fournies par le rapporteur de la proposition.

M. Brault, le rapporteur, appuyé par M. Jos. Fortier, demande l'adoption de cette résolution, et le Conseil se rend unanimement à ce désir.

Et le Secrétaire est invité à transmettre des copies de cette résolution au Greffier de la Cite, au Board of Trade, ainsi qu'aux membres du Conseil Législatif, à Québec.

Et la séance est levée.

Le pétrole du Texas

Les journaux, tant des Etats Unis que du Canada, nous ont vanté, l'an passé, les qualités incomparables du produit des champs pétrolifères "oil fields," nouvellement découverts au Texas.

Des compagnies, constituées avec une spontanéité qui rappelle pour la rapidité, la croissance des champignons, inondèrent les quotidiens de leurs prospectus mirobolants et le marché de leurs actions.

Venant après, l'air liquide déjà oublié, et les stocks de mines, qui le sont moins, etc., le placement de ce nouveau stock ne pouvait manquer, malgré les promesses les plus alléchantes, d'être assez difficile.

Cependant le public des spéculateurs toujours crédule et même, disons le mot, un peu (et peut-être beaucoup) badaud, se laissa peut-être seul séduire, mais moins cependant que d'habitude. D'un autre côté, les capitalistes qui sont devenus de plus en plus grands et, peut-être pour cette raison, plus raisonnables, ne donnèrent qu'à bon escient. Bref, le lancement de cette affaire ne fut pas un grand succès de Bourse. La période d'engouement ou d'enthousiasme étant passée, l'accalmie ayant succédé à l'emballage de la première heure et le public ayant eu tout le temps de se resaisir, nous croyons le moment opportun pour offrir aux lecteurs du BULLETIN quelques statistiques authentiques et *sober*, comme disent nos voisins, sur ces nouveaux *oil fields*.

C'est M. B. Philips, directeur de la "Texas Mineral Survey," bureau analogue à notre Commission Géologique du Canada, qui nous fournira les renseignements officiels sur le volume ou rendement ainsi que sur la valeur industrielle du pétrole du Texas.

La découverte du pétrole dans le "Lone Star State," comme on désigne le Texas aux Etats Unis,—pays presque complètement dépourvu de gisements carbonifères exploitables, aura une portée incalculable sur le développement industriel de cet Etat. Aussi s'explique-t-on l'enthousiasme créé aux Etats Unis, où le capital surabondant est sans cesse en quête de placements rémunérateurs, par cette découverte.

C'est sous forme de *monographie*, ou Bulletin, genre dans lequel les Américains excellent, que les statistiques ont été publiées.

Ce document, conçu avec une méthode et une précision scientifiques, comprend : 1o une *Notice historique* ; 2o une *Discussion* sur l'origine probable et la nature du pétrole du Texas ; 3o Une hypothèse sur la nature des couches géologiques qui le portent ; 4o Enfin, une *revue* des applications industrielles toujours grandissantes de ce précieux fluide qui est appelé à transformer la situation économique d'un Etat que l'absence de combustible semblait restreindre au rôle quelque peu effacé de pays agricole. Il semblerait que la fameuse maxime

L'imprévu seul est probable

va se réaliser ici d'une façon insoupçonnée.

Les statistiques officielles établissent que jusqu'en 1895, le rendement brut total des puits du Texas, n'a pas dépassé, 361 barils, soit de 15,162 gallons, en tablant sur le gallon américain, de 231 pouces cubes.

cite ; 421 lbs de houille ; 103 lbs de pétrole. Or les puissances calorifiques sont :

Anthracite.....	6,095,544 B.T.U.
Houille.....	6,510,765 "
Pétrole.....	2,182,726 "

Le pétrole a donc à prix égale une puissance calorifique = $2,182,771 \div 6,510,765 = 0.335$; par suite, comparé à la houille le pétrole coûte trois fois plus cher que la première. Si nous diminuons le prix de la houille l'écart sera encore plus grand. D'un autre côté, on peut déterminer par le même raisonnement à quel prix la houille coûte aussi cher que le pétrole et déterminer le coût, et par suite le *transport* que la houille peut subir, et rester sur un même pied d'égalité que le pétrole, ou mieux, à quelle distance on peut aller cher le charbon pour alimenter de combustible solide une zone pétrolifère.

Il y a encore un marché nouveau pour certains produits de la distillation de ce précieux hydrocarbure, c'est pour l'alimentation des moteurs dits à explosions ou à combustion interne.

Les automobiles, qui n'en sont encore qu'à la période d'essais, et que les transports pondéreux ne manqueront pas d'utiliser lorsqu'on aura reconstruit nos voies de terre, constitueront le principal débouché de ce chef.

U. S. gall. = 7.25 lbs. Baril, 42 galls.

J. HAYNES.

Fabrication de la Pâte de Bois (Pulpe)

L'industrie de la pâte de bois a pris dans ces derniers temps un essor considérable au Canada. Cela est dû aux forêts immenses existant dans le pays et à la force motrice que peuvent fournir les cours d'eau de cette contrée.

Les essences les plus généralement rencontrées sont les résineux appelés épinette noire et rouge, le pin rouge et le pin blanc, le sapin, l'on rencontre aussi le bouleau, le mérisier, l'érable, etc.

Le bois employé pour la pâte de bois (pulpe) est l'épinette noire, on y ajoute généralement 5 à 10 0/0 de sapin.

Les forêts appartiennent pour la plupart au gouvernement qui vend publiquement le droit de coupe du bois par lots appelés limites. L'acquéreur doit payer en sus de son prix d'achat une taxe annuelle appelée taxe du feu et un droit de coupe par 1,000 pieds de planches ou par corde.

Celui qui veut établir une manufacture de pulpe commence donc par s'assurer la possession de limites à bois et puis d'un site pour établir sa manufacture qui se trouvera à proximité d'une chute d'eau appelée "pouvoir" qui lui fournira la force motrice.

Le bois coupé dans les limites se rendra à la manufacture soit par flottage en rivière (drive) soit par chemin de fer. Il est rare que les limites soient assez

rapprochées de la manufacture pour que les bois puissent être charriés directement par attelages.

Les bois rendus à la manufacture sont pris par un convoyeur (généralement une chaîne de galle armée de griffes) qui les amène auprès des scies circulaires montées sur un axe mobile où ils sont découpés à la longueur voulue. Ensuite un autre convoyeur les amène soit en dépôt soit directement aux écorceurs.

Ces écorceurs sont des plateaux verticaux circulaires portant 4 lames. Ces plateaux forment l'une des parois d'une caisse dans laquelle on produit une aspiration qui attire les déchets (écorce et aubier) et les renvoie dans des tuyaux qui les amènent à un foyer où ils sont utilisés comme combustible.

Des haches mécaniques pour fendre les blocs trop gros complètent l'outillage de cette partie de l'usine.

Les blocs écorcés sont jetés dans un réservoir contenant de l'eau et en communication avec un petit canal à ciel ouvert ; les blocs sont constamment amenés dans ce canal par un faible courant d'eau venant du réservoir.

Le canal précité longe l'emplacement où se trouvent les meules (défibreurs).

Ces meules sont montées verticalement sur leur axe et renfermées dans une caisse solide qui porte trois appendices formés chacun d'une caisse où se placent les blocs laquelle est surmontée d'un cylindre avec piston. Ce piston presse les blocs contre la meule ; une porte latérale permet l'introduction des blocs.

La pâte produite par cette espèce de mouture coule dans le bas de la caisse d'où elle est envoyée dans un conduit.

Elle est ensuite renvoyée dans de grands bacs rectangulaires où elle subit un raffinage.

Après cette opération, la pâte est renvoyée dans les machines qui font la pulpe sèche ou la pulpe humide.

La machine à pulpe sèche est une véritable machine à papier, pareille à celles que l'on peut voir fonctionner à toutes les grandes expositions. Il n'y manque que l'encollage pour faire du papier.

La pâte arrive à un bout de la machine, passe sur des tissus et des cylindres égoutteurs, passe ensuite sur des cylindres chauffés et finalement sort à l'autre bout sous forme d'une large bande de papier ou pulpe. Cette bande est divisée en 5 parties par 4 petits couteaux circulaires et un grand arbre rotatif armé de couteaux longitudinaux coupe les 5 bandes en feuilles de 3 pieds environ ; ces feuilles ont l'épaisseur d'un gros papier.

Les machines à pulpe humide ont encore des tissus et cylindres égoutteurs mais n'ont pas de cylindres chauffés. La pâte se fixe sur un cylindre récepteur et quand l'ouvrier juge la couche assez

épaisse, il la déchire à l'aide d'un bâton pointu dans toute la longueur du cylindre et en retire une feuille ayant comme dimensions la longueur et la circonférence du cylindre récepteur; l'épaisseur est celle d'un gros carton. Une tablette permet à l'ouvrier de plier la feuille aux dimensions d'un ballot.

La pulpe fabriquée est ensuite transportée dans la salle d'expédition où l'on forme les ballots; des presses en réduisent les dimensions. Il ne reste plus qu'à charger dans les wagons pour l'expédition.

L'installation est complétée par des chaudières qui fournissent le chauffage de l'usine et des cylindres; par les appareils fournissant la lumière électrique; par les machines outils servant aux réparations du matériel et au retailage des meules, et par les machines motrices naturellement.

Bien des détails sont nécessairement passés sous silence pour ne pas allonger outre mesure cette description.

A. GHYSENS.

(A suivre.)

Conférence de M. G. Gonthier, comptable-expert, sur la Comptabilité

La Rédaction est heureuse d'être en mesure de commencer dans le présent numéro du BULLETIN, la publication de la seconde conférence que M. G. Gonthier a faite dans les salles de l'Association des Marchands-Détailleurs de Nouveautés.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Messieurs,

Si ce n'eût été la promesse que je vous ai faite l'automne dernier de venir vous entretenir de comptabilité, je crois que je n'aurais pas eu le courage de me rendre à la très-cordiale invitation de votre aimable et progressif Président, M. Patenaude. Mais comme une promesse faite doit être toujours tenue, je n'ai d'autre alternative que celle de m'exécuter.

D'un autre côté, comme je suis un ardent apôtre de la Comptabilité, c'est avec regret que j'aurais laissé échapper une aussi belle occasion de faire connaître cette science qui, comme le dit un auteur américain, "est l'impératrice des sciences commerciales".

Et quoique je dise à son sujet, je resterai toujours au-dessous des mérites qui lui sont dûs, mais qui bientôt, je l'espère, ne lui seront plus disputés.

S'il faut en croire un célèbre économiste, "le XXe siècle sera le siècle de la Comptabilité". D'ailleurs, il n'est pas nécessaire d'être prophète pour prédire cela. En effet, observez ce qui se passe autour de nous, dans notre pays, à l'étranger, et dites-moi, que voyez-vous? L'on compte et l'on compte toujours, tout est chiffres et calculs. Dans la famille on compte ses revenus et ses dépenses; l'on compte dans son commerce, on réduit ses dépenses, on achète à bon marché pour revendre avec un bon profit; l'on compte dans les finances, dans les administrations municipales, gouvernementales. Les nations comptent aussi

et se battent entre elles à coups de tarif, de domaine, etc., car c'est sur le chiffre et par le chiffre que se livre chaque jour la bataille de la vie. Enfin, comme vous le voyez, on compte partout, non seulement ici-bas, mais encore là-haut où nous aurons un jour des comptes à rendre.

La Comptabilité, si je puis m'exprimer ainsi, émane donc de Dieu lui-même. Aussi malheur à ceux qui ne savent pas compter surtout aujourd'hui; ils deviennent bien vite les victimes de ceux qui le savent. Garde à nous surtout, Canadiens-Français, si nous ne savons pas compter et si nous ne nous prémunissons pas contre les dangers de ne pas savoir compter. Nous avons à faire à forte partie, car nous sommes entourés des plus habiles comptables du monde en matière commerciale. Ces habiles comptables sont nos concitoyens, les Anglais et les indomptables Américains, qui servent de modèle aux vieilles nations Européennes, lesquelles ne croient pouvoir mieux faire, pour acquérir la science commerciale que possèdent les Américains, que d'envoyer leurs plus belles intelligences en Amérique pour y étudier sur place les méthodes suivies par son peuple puissant et pratique. Tâchons donc d'utiliser notre voisinage immédiat avec ce voisin pratique, et étudions ses moyens d'action; travaillons, agissons, ne nous laissons pas envahir, faisons valoir notre valeur en exploitant les richesses de notre pays. Pour cela, il nous faut compter, comptabiliser; c'est-à-dire faire de la comptabilité.

Comme vous le voyez, il ne faut pas être prophète pour dire que l'avenir est à la Comptabilité.

Un autre économiste dit même que "la grande et troublante question sociale du Travail et du Capital sera réglée par le moyen de la Comptabilité". En effet, n'est-ce pas encore ici une question de chiffres, puisqu'il s'agit de répartir plus équitablement les bénéfices, car c'est là qu'est toute la question en litige, c'est-à-dire la répartition des bénéfices sur des bases plus équitables entre le patron et l'ouvrier, le capitaliste et le prolétaire.

Revenons maintenant à notre sujet. Je répéterai ici ce que j'ai déjà dit dans ma conférence au Monument National, le mois dernier, — je vous prévins d'ailleurs que je puise largement dans celle-ci pour ma conférence de ce soir.

Je n'ai cru pouvoir mieux faire, pour vous donner une idée de l'importance de la Comptabilité, que de répéter, à part quelques changements, ce que j'ai déjà dit à ce sujet.

Cette science est malheureusement trop négligée par la plupart, car les savants l'ont ignoré jusqu'en ces dernières années, les hommes de profession, les médecins, les avocats, les notaires ne l'étudient pas, ou trop peu; les marchands, les industriels, les hommes d'affaires qui s'en servent, et pour qui la Comptabilité est de première nécessité, méconnaissent trop souvent son importance, n'apprécient pas les services qu'elle peut rendre et ne lui donnent pas la place qu'elle devrait occuper dans leurs entreprises.

Ma conférence de ce soir sera dans l'ordre qui suit:

1^{ère} partie — La Science de la Comptabilité. La Comptabilité et ses relations par rapport aux affaires. Son importance et le rôle moral qu'elle remplit.

2^{ème} partie — La Comptabilité dans l'antiquité et dans les temps modernes. Les systèmes de Comptabilité. Les dangers de ne pas avoir de Comptabilité. Les causes de l'apathie à l'égard de cette science, et finalement, le réveil

de l'opinion publique sur la nécessité d'une bonne Comptabilité.

La science de la comptabilité

Nous commencerons d'abord par dire ce qu'est une science. Nous comprendrons mieux ensuite la place que doit occuper la science de la Comptabilité dans l'ordre économique et son importance dans le commerce d'un pays.

Il est bien entendu que dans cette matière, je m'efface devant la haute autorité des savants que je citerai, tels que Larousse et le philosophe Bain. Le premier définit la science "le savoir coordonné, le système des connaissances mises dans l'ordre déterminé par les analogies connues et leurs dépendances mutuelles constatées". Et Bain, dans un de ses ouvrages dit: "La connaissance sous sa forme parfaite constitue la science". Et plus loin: "La pratique est ce qu'on appelle l'art". Et ensuite: "Les arts deviennent scientifiques lorsque la science exerce sur eux son influence". Voilà pour la science.

Je vous citerai maintenant quelques auteurs comptables, qui font autorité en la matière, pour vous démontrer comment la Comptabilité, d'un art qu'elle était, est devenue une science. Les auteurs que je citerai sont MM. Leautey et Guilbault, qui, par leur savoir et leur travail, ont contribué, avec quelques autres, à compléter cette connaissance, de manière à la faire reconnaître au nombre des sciences les plus utiles à l'humanité.

Dans un de ses ouvrages le plus remarquable, voici comment s'exprime M. Leautey:

"Si tout art est l'application de ce que nous avons à un but pratique, et s'il est vrai que c'est en soumettant les spéculations de la raison pure à la méthode expérimentale que l'on constitue la science, il en découle que la perfection de l'art quelconque est en raison directe de l'état d'avancement des connaissances qui s'y rapportent. En d'autres termes, un art s'attarde et demeure fatalement livré à l'esprit de routine inhérent à l'homme, quand la science n'en a pas tracé les lois, formulé les règles, amélioré les procédés, révisé et simplifié les méthodes".

C'est ce qui est arrivé de la Comptabilité. Ce même auteur continue:— et j'appellerai spécialement ici votre attention: "Nulle part nous n'avons trouvé fixés les principes généraux de l'art de grouper et de coordonner les comptes, de manière à aboutir à un inventaire bien ordonné, à un Bilan rationnel des valeurs composant le Capital mouvementé par le travail; nulle part nous n'avons lu la formule des lois appelées à régir définitivement cet art et à lui donner le caractère scientifique".

"Les écrivains, par centaines, que nous avons consultés, se sont purement bornés à une compilation de procédés, à des arrangements plus ou moins laborieux de règles se rapportant exclusivement à la manière d'écrire sur les livres ou de confectionner des documents commerciaux. Or, ce n'est pas par des compilations de procédés, par des descriptions de choses accessoires que l'on forme une science. On n'a pas constitué la Chimie en ramassant des recettes de Laboratoire, et l'Astronomie n'est pas sortie des grimoires de la Cabale astrologique. De même la "Science des Comptes" ne saurait être constituée d'un ensemble de règles purement empiriques. Elle implique l'ordre, elle commande la précision mathématique, elle veut cette harmonie qui ne résulte que de ce qui est exact, bien divisé, simple et claire; enfin, au lieu d'aboutir aux inextricables

enchevêtrements de comptes, où l'esprit se perd faute d'apercevoir une coordination, elle doit conduire à un agencement logique où chaque compte à sa place marquée dans le groupe auquel il appartient, où chaque groupe de comptes a ses fonctions bien définies, et où la synthèse comptable et économique des entreprises prend une texture rationnelle et définitive dans le Bilan désormais unifié".

Il est à propos, à ce point de ma conférence, et à la suite de cette citation, de bien définir la différence qui existe entre la tenue des livres et la Comptabilité. On ne saurait trop insister sur la distinction à faire entre ces deux termes qui sont employés indistinctement pour désigner la Comptabilité. Il ressort clairement de la citation ci-dessus que d'une compilation de procédés et d'arrangements plus ou moins ingénieux qu'était l'art de tenir les livres, elle est devenue le savoir coordonné qui est la science de la Comptabilité. Si, comme le dit le savant économiste Laine, une science bien faite n'est qu'une langue bien faite, nous devons nous efforcer de bien comprendre la signification juste des mots que nous employons.

Rappelons-nous donc que la Comptabilité c'est la science des comptes, et la tenue des livres l'application des données de cette science ou l'art de bien faire les comptes et les écritures dans les livres. Et j'ajouterai que dans le même ordre de choses, et par suite de cette différence entre ces deux termes, il convient de faire la même distinction entre le Comptable qui doit posséder la science des comptes, dont la tenue des livres n'est qu'un des éléments, et celui qui ne connaît que la tenue des livres. Ce dernier n'a pas le droit de s'appeler comptable, puisqu'il ne possède pas les connaissances voulues: celui-là... n'est qu'un teneur de livres... Je tiens à attirer votre attention sur l'énorme différence qui existe entre ces deux qualités, parce qu'on confond d'une manière barbare le teneur de livres et le comptable, et vice versa. Appelant le premier Comptable vous lui donnez une qualité qu'il n'a pas, et en appelant le second Teneur de Livres vous lui faites une grosse injure. Donnons donc le mérite à qui il appartient, et nous ne risquerons plus de commettre des injustices.

En m'appuyant sur les auteurs cités, je me sens fort de rectifier les connaissances fausses existant aujourd'hui parmi nous. Et je compte beaucoup sur le concours de ceux qui me font l'honneur de venir m'entendre.

G. GONTHIER.

(A suivre.)

"Argus de la Presse"

FONDÉ EN 1879.

"Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'Argus de la Presse qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit les extraits sur n'importe quel sujet."

HECTOR MALOT (ZYTE, p. 70 et 323).

L'Argus de la Presse fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'Argus de la Presse est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de de statistique, etc., etc.

S'adresser aux bureaux de l'Argus,

14 rue Drouot, Paris. — Téléphone.

L'Argus lit 5.000 journaux par jour.